

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_38
Référence Nomenclature n°2.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Convention entre Saint-Etienne Métropole et Firminy quant à la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L 2121-29,

Vu le Code des Relations Publiques et de l'Administration, et notamment en ses articles L.112-8 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment en son article L.423-3,

Vu la délibération n°2024.00036 du Bureau Métropolitain de Saint Etienne Métropole en date du 24 janvier 2024 portant approbation d'une nouvelle convention de mise à disposition aux Communes d'un outil informatique dématérialisé,

Considérant que la Ville de Firminy bénéficiait contractuellement de la part le SIEL de la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme dénommé Cart@DS,

Considérant que le SIEL entend mettre fin à cette mise à disposition,

Considérant que Saint-Etienne Métropole entend mettre à disposition un outil informatique dématérialisé pour les Communes souhaitant désormais adhérer, en remplaçant le logiciel Droits de Cités par le logiciel Cart@DS,

Considérant qu'est mis à disposition des Communes :

- le logiciel Cart@DS dont l'objectif est d'assurer l'instruction des dossiers ;
- le portail "guichet des démarches urbanisme et foncier" composé deux accès :
 - * Guichets particuliers : dépôt et suivis des échanges avec le pétitionnaire
 - * Guichet partenaires : dépôt et suivi des échanges avec le pétitionnaire (pour les notaires, architectes, promoteurs...) ;
- le "Portail des Services" : module permettant la consultation des dossiers et la délivrance de leur avis, par les services consultés externes qui ne sont pas connectés à la plateforme PLAT'AU, et par les services internes à Saint-Etienne Métropole.

Considérant que la convention sera conclue jusqu'en avril 2030,

Considérant que la tarification de l'accès à cet outil informatique dématérialisé est annuelle et forfaitaire, et qu'elle est calculée en fonction de la strate de population de la commune (population DGF de l'année N-1),



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_38
Référence Nomenclature n°2.1

Considérant que pour la Ville de Firminy, le montant de la participation sera de 5 000 €/an,

Et vu les projets de convention quant à la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme et de Charte d'utilisation du Système d'Information Géographique Métropolitain, tel rapportés en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les projets de convention quant à la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme et de Charte d'utilisation du Système d'Information Géographique Métropolitain, tel rapportés en annexe.
- Autorise la signature dudit projet.
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** les projets de convention quant à la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme et de Charte d'utilisation du Système d'Information Géographique Métropolitain, tel rapportés en annexe.
- **AUTORISE** la signature dudit projet.
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,


Jean-Claude DUMOND

Le Maire

Julien



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 09.04.24
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

**Convention entre Saint-Etienne Métropole et Firminy quant à la mise
à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des
demandes d'urbanisme**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TANG Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

